

## GUIDE D'ENTRETIEN

# Revêtement Sikalastic® pour dalles de stationnement

Le système Sikalastic® pour dalles de stationnement est constitué d'une membrane flexible recouverte d'une couche d'usure qui constitue un système d'imperméabilisation durable et hautement résistant. Un des éléments clés pour conserver la garantie des systèmes Sikalastic® est un programme complet d'entretien périodique qui doit être établi et exécuté par le propriétaire de la structure ou du bâtiment.

### L'ENTRETIEN DOIT INCLURE LES ÉTAPES SUIVANTES :

1. Inspections régulières tous les six (6) mois.
2. Nettoyage régulier.
3. Déneigement et déglçage (au besoin).
4. Réparation de la structure.
5. Réparations du système pour dalles de stationnement et réfection périodique de la couche d'usure (au besoin).

### INSPECTION :

Des inspections périodiques offriront une base de travail pour la mise en place d'un programme d'entretien permettant d'identifier les zones endommagées et d'effectuer les réparations pour garantir un niveau de performance optimal ainsi que la durabilité du revêtement. La liste ci-dessous n'est pas une liste complète, mais une liste de sujets suggérés sur lesquels une inspection typique devrait se concentrer. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que toute inspection est réalisée de façon approfondie, complète et documentée. L'inspection doit être effectuée sous la direction d'un personnel compétent en matière de détérioration et de réparation des structures de stationnement.

**Inspection mensuelle** – effectuer une inspection visuelle pour déterminer si le système présente des dommages physiques. Consigner la date, l'heure et les résultats de ces inspections.

**Inspection semi-annuelle** – effectuer une inspection physique et prendre des photos ou des vidéos du système. Ce type d'inspection doit comprendre, sans se limiter, les éléments suivants :

1. Examen de l'aspect général et la propreté de la couche d'usure. Vérification de la présence de bulles ou de zones de perte d'adhérence dans le revêtement Sikalastic®. Vérification de la présence de taches d'eau de surface qui indiqueraient des antécédents d'eau stagnante.
2. Inspection de toutes les terminaisons au niveau des pénétrations, des joints de dilatation et toutes les terminaisons verticales de la dalle pour s'assurer qu'elles sont étanches et saines.

3. Inspection du produit de scellement dans les joints pour s'assurer qu'il adhère correctement. Déterminer également s'il y a une défaillance de la cohésion ou des dommages physiques au produit de scellement. Dans la mesure du possible, inspecter le dessous des joints pour y déceler des fuites.
4. Inspection des zones où des poutres reposent sur des colonnes pour déceler des signes de contraintes, fissures ou mouvements excessifs. Lorsque possible, inspecter l'ensemble de la structure depuis le dessous de la dalle pour détecter la présence de fissures, éclats ou dommages causés par la corrosion et autres défauts.
5. Inspection des drains et des dalots pour assurer qu'ils ne soient pas obstrués ou bouchés, pour éviter que l'eau ne s'accumule sur la dalle et pour assurer qu'elle s'écoule bien.
6. Inspection des zones à la jonction de la dalle et des projections verticales, par exemple les parapets, les jardinières, les murs de bâtiments, les bordures, les butoirs de stationnement, etc. pour déterminer s'il y a eu une brèche dans le système de revêtement Sikalastic®.
7. Inspection du système Sikalastic® pour déceler des fissures qui auraient pu être causées par des fissures structurales ou un mouvement du substrat.
8. Inspection des zones sujettes à une abrasion ou une usure élevée, particulièrement sur la couche d'usure, telles que :
  - a. Zone de circulation automobile : Rayons de virage, rampes d'entrée et de sortie et autres zones de départ et d'arrêt pour détecter l'usure excessive ou la perte de granulats dans le système de circulation Sikalastic®.
  - b. Zones piétonnes : Haut des paliers d'escalier, marches, portes et passages étroits à travers les zones, les postes de paiement, etc.
  - c. Autres zones : Inspectez l'ensemble de la surface pour déceler des signes d'usure excessive.
9. Examen des marquages de circulation et les démarcations pour les espaces de stationnement pour des signes d'usure.

#### **NETTOYAGE :**

La fréquentation et l'emplacement de la structure de stationnement impliquent des fréquences d'entretien variables, les consignes d'entretien restent cependant les mêmes :

1. Entretien mensuel – balayer ou passer l'aspirateur sur la dalle pour éliminer tous les débris, saletés et objets pointus, tels que le gravier, le verre et les particules métalliques de la surface du revêtement et des joints de dilatation. Il est recommandé de balayer à la main ou d'utiliser des balais de sol industriels munis de brosses à poils doux ou des aspirateurs de rue. Vider tous les seaux à sédiments. Les camions aspirateurs ne sont pas recommandés, car ils risquent d'entailler la surface de la dalle.
2. Nettoyage trimestriel – nettoyer les dalles de stationnement pour enlever les saletés, les débris, les taches d'huile ou de graisse, les traces de pneus, les liquides de batterie, l'antigel et tout autre liquide pouvant fuir des automobiles.
  - a. Utiliser du matériel standard pour l'entretien des sols, des brosses à poils doux et des détergents doux. Prendre soin de bien rincer la surface de l'enduit pour éviter qu'elle ne devienne glissante. Ne pas utiliser de brosse métallique.
  - b. Lorsque la surface est lavée sous haute pression, régler la buse de lavage de la machine à une pression de 7 MPa (1000 lb/pi<sup>2</sup>) maximum et garder une distance de 600 mm (24 po) entre la tête de la buse et la surface de l'enduit. Travailler en effectuant des mouvements de va-et-vient réguliers et continus.
3. Éviter l'utilisation de solvants forts, basiques ou acides afin de répondre aux exigences en matière de santé, sécurité et environnement. Les solvants peuvent également endommager le système.
4. Avant d'utiliser tout produit chimique de nettoyage ou détergent puissant, il est recommandé d'effectuer des essais dans des zones moins visibles afin de pouvoir évaluer les résultats (compatibilité et efficacité).

## **DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE :**

1. Il faut tout d'abord savoir que les amas de neige et les accumulations de glace peuvent endommager la structure et le système Sikalastic® recouvrant les dalles de stationnement. C'est pourquoi il est recommandé d'évacuer les tas ou accumulations de neige de la structure de stationnement lorsque de telles conditions se présentent.
2. Le déneigement doit être effectué à l'aide de balai et de souffleurs, lorsque possible.
3. Si un équipement de déneigement est utilisé, les lames de chasse-neige ou les godets de chargeuses devront être équipés de bords en caoutchouc ou de dispositifs de protection équivalents en caoutchouc sur les pièces en contact avec le revêtement d'étanchéité de la dalle. Les dommages causés au système par des lames métalliques rendent la garantie nulle et non avenue.
4. Afin d'éviter les dommages, les engins de déneigement ne devraient pas être équipés de chaînes de traction ou de pneus à clous.
5. Les lames de déneigement ou les godets doivent être équipés de « patins » ou de « sabots ».
6. Pour le déneigement manuel, une pelle en plastique de bonne qualité sera moins dommageable pour le revêtement qu'une pelle à neige métallique (aluminium ou autre).
7. La glace sur la dalle de stationnement devra être éliminée avec des sels de déglacage chimiques. Produits acceptables :
  - Chlorure de calcium ou chlorure de sodium.
  - Le sable, les gravillons (ou toute autre forme de granulats) ou les cristaux de sel (sel gemme) ne doivent pas être utilisés pour le déglacage.
8. Au printemps, tous les résidus de sels de déglacage non fondus et autres polluants issus de la fonte de la neige ou de la glace devront être enlevés.

## **DRAINAGE**

Le drainage jouera toujours un rôle clé dans la durée de vie des systèmes de revêtement de stationnement. Pour cette raison, il est important de veiller à ce que tous les systèmes de drainage soient entretenus pour assurer un bon écoulement. Au-delà du drainage, il est également important de noter que l'accumulation d'eau de pluie doit être dirigée vers les conduits de drainage et ne doit pas rester ni former de flaque sur le système de revêtement de stationnement. Ceci est particulièrement important dans les climats froids où le gel-dégel peut entraîner des dommages supplémentaires et des conditions potentiellement glissantes.

## **RÉPARATION À LA STRUCTURE :**

Toutes réparations structurales doivent être effectuées sous la supervision d'un ingénieur en structure agréé. Si les réparations structurales affectent le système Sikalastic®, le système doit être réparé comme indiqué ci-dessous.

## **RÉPARATION DE LA COUCHE D'USURE :**

Lors de travaux de réparations, et afin de protéger la garantie du fabricant du produit, il est suggéré de faire appel à l'entreprise qui a initialement appliqué le système de revêtement Sikalastic®.

Il est également recommandé de consulter l'appliqueur du système de revêtement Sikalastic® et de le prendre en compte pour effectuer les travaux de réparation. Votre représentant technique des ventes Sika local et les services

techniques de Sika Canada sont à votre disposition pour répondre à vos questions dans le cadre de ces travaux.

La réparation des systèmes Sikalastic® pour dalles de stationnement consiste à s'assurer que la surface à réparer est stable, propre et sèche avant d'appliquer un apprêt et l'enduit comme lors de l'application originale. Il est important de déterminer si les travaux de réparation se limitent seulement à retirer et à réparer tous les dommages de la couche de finition, de la couche d'usure, de la membrane ou du substrat, selon la conception originale du système.

Dans certaines situations, les zones fortement sollicitées dans la structure pourraient nécessiter l'application de couches d'enduit Sikalastic® supplémentaires. Dans les zones où la saleté est incrustée, l'application d'une autre couche d'enduit pourrait être appropriée afin de résoudre tout problème d'ordre esthétique. Votre représentant Sika local ou les services techniques de Sika Canada pourront vous assister dans l'évaluation de la situation et des actions à prendre.

### **CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

Il est important de noter que les dommages au système Sikalastic® causés par des objets pointus pourraient invalider les garanties. Les dommages causés par les pneus à chaînes ou à clous ne sont pas couverts par la garantie du produit.

La friction générée par le patinage des pneus, les pneus à clous, ainsi que les cigarettes non éteintes, peuvent potentiellement endommager le système de revêtement. Ainsi, dans les structures de stationnement, il est conseillé d'installer une signalisation pertinente, limitant la vitesse de circulation et interdisant de faire patiner les roues ou interdisant les pneus à clous. Dans les zones où il est possible de fumer, l'installation de cendriers devrait être considérée.

Les renseignements et, notamment, les recommandations touchant l'application et l'utilisation ultime des produits Sika sont communiqués de bonne foi, sur la base des connaissances et de l'expérience actuelles de Sika, et concernent les produits entreposés, maniés et appliqués dans des conditions normales, dans le délai d'utilisation prescrit. Dans la pratique, les matériaux, les substrats et les conditions réelles du site peuvent varier de manière substantielle. Par conséquent, Sika n'offre aucune garantie quant à la qualité marchande ou à la convenance à un usage particulier et décline toute responsabilité relativement aux renseignements, aux recommandations et aux conseils fournis. Les droits exclusifs des tiers doivent être respectés. Sika accepte toutes les commandes sous réserve de ses modalités de paiement et de livraison courantes. Les utilisateurs doivent toujours consulter la plus récente version de la Fiche technique du produit qu'ils peuvent obtenir sur demande ou en consultant notre site Internet à [www.sika.ca](http://www.sika.ca).